



CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE



14714/13

(OR. en)

PRESSE 413
PR CO 50

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

3264^e session du Conseil

Affaires économiques et financières

Luxembourg, le 15 octobre 2013

Président **Rimantas Šadžius**
Ministre des finances de la Lituanie

P R E S S E

Rue de la Loi, 175 B – 1048 BRUXELLES Tél.: +32 (0)2 281 6319 / 6319 Fax: +32 (0)2 281 8026
press.office@consilium.europa.eu <http://www.consilium.europa.eu/press>

14714/13

1
FR

Principaux résultats du Conseil

*Le Conseil a adopté les règlements créant un **mécanisme de surveillance unique** destiné à assurer la surveillance des banques et des autres établissements de crédit, mettant ainsi en place le premier "pilier" de l'union bancaire de l'Europe.*

Le mécanisme de surveillance unique sera composé de la Banque centrale européenne (BCE) et des autorités de surveillance des États membres. La BCE commencera à exercer ses missions de surveillance douze mois après l'entrée en vigueur de la législation, sous réserve des modalités opérationnelles qui seront définies.

*Le Conseil a adopté des conclusions en vue de préparer la conférence des **Nations unies sur les changements climatiques**, qui se tiendra à Varsovie du 11 au 22 novembre.*

*Il a également préparé les discussions que le Conseil européen consacrera au **renforcement des politiques économiques**, dans le cadre de la poursuite du développement de l'union économique et monétaire, ainsi que sur **l'accès des PME au financement**.*

SOMMAIRE¹

PARTICIPANTS	4
---------------------------	----------

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

Poursuite du développement de l'UEM - coordination des politiques économiques.....	6
Accès des PME au financement.....	7
Semestre européen - Enseignements tirés.....	8
Réunions financières internationales	9
Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques	10
Réunions en marge du conseil	14

AUTRES POINTS APPROUVÉS

AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

– Surveillance bancaire	15
-------------------------------	----

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

– Politique étrangère et de sécurité commune	15
--	----

ÉNERGIE

– Conseil ministériel de la Communauté de l'énergie	16
---	----

¹

- Lorsque des déclarations, des conclusions ou des résolutions ont été formellement adoptées par le Conseil, cela est indiqué dans le titre du point concerné et le texte figure entre guillemets.
- Les documents dont la référence est mentionnée sont accessibles sur le site internet du Conseil <http://www.consilium.europa.eu>.
- Les actes adoptés comportant des déclarations au procès-verbal accessibles au public sont signalés par un astérisque; ces déclarations sont accessibles sur le site internet du Conseil mentionné ci-dessus ou peuvent être obtenues auprès du Service de presse.

PARTICIPANTS

Belgique:

M. Koen GEENS

Ministre des finances, chargé de la fonction publique

Bulgarie:

M. Dimiter TZANTCHEV

Représentant permanent

République tchèque:

M. Jan FISCHER

Premier vice-premier ministre et ministre des finances

Danemark:

M^{me} Margrethe VESTAGER

Ministre de l'économie et de l'intérieur

Allemagne:

M. Wolfgang SCHÄUBLE

Ministre fédéral des finances

Estonie:

M. Jürgen LIGI

Ministre des finances

Irlande:

M. Paschal DONOHOE

Ministre des finances

Grèce:

M. Ioannis STOURNARAS

Ministre des finances

Espagne:

M. Luis DE GUINDOS JURADO

Ministre de l'économie et de la compétitivité

France:

M. Pierre MOSCOVICI

Ministre de l'économie et des finances

Croatie:

M. Slavko LINIĆ

Ministre des finances

Italie:

M. Fabrizio SACCOMANNI

Ministre de l'économie et des finances

Chypre:

M. Harris GEORGIADES

Ministre des finances

Lettonie:

M. Andris VILKS

Ministre des finances

Lituanie:

M. Rimantas ŠADŽIUS

M. Algimantas RIMKŪNAS

Ministre des finances

Vice-ministre des finances

Luxembourg:

M. Luc FRIEDEN

Ministre des finances

Hongrie:

M. Gábor ORBÁN

Secrétaire d'État, ministère de l'économie nationale

Malte:

M. Edward SCICLUNA

Ministre des finances

Pays-Bas:

M. Jeroen DIJSSELBLOEM

Ministre des finances

Autriche:

M. Hubert HEISS

Représentant permanent par intérim

Pologne:

M. Jacek ROSTOWSKI

Vice-président du Conseil des ministres, ministre des finances

Portugal:

M. Domingos FEZAS VITAL

Représentant permanent

Roumanie:

M. Liviu VOINEA

Ministre délégué, chargé du budget

Slovénie:

M. Uroš ČUFER

Ministre des finances

Slovaquie:

M. Peter KAŽIMÍR

Vice-premier ministre et ministre des finances

Finlande:

M^{me} Jutta URPILAINEN

Vice-premier ministre et ministre des finances

Suède:

M. Anders BORG

Ministre des finances

Royaume-Uni:

M. David GAUKE

Secrétaire d'État au trésor chargé de l'Échiquier

.....

Commission:

M. Olli REHN

Vice-président

M. Michel BARNIER

Membre

.....

Autres participants:

M. Jörg ASMUSSEN

Membre du directoire de la Banque centrale européenne

M. Werner HOYER

Président de la Banque européenne d'investissement

M. Thomas WIESER

Président du Comité économique et financier

M. Hans VIJLBRIEF

Président du Comité de politique économique

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

Poursuite du développement de l'UEM - coordination des politiques économiques

Le Conseil a pris note des domaines susceptibles d'être pris en considération dans le cadre d'un renforcement de la coordination des politiques économiques des États membres, dans la perspective de la réunion du Conseil européen qui se tiendra les 24 et 25 octobre.

Le Conseil européen discutera de la poursuite du développement de l'union économique et monétaire (UEM) de l'UE, en évaluant les travaux en cours dans tous les domaines. Il se penchera sur la coordination des politiques économiques et la dimension sociale de l'UEM. Il devrait prendre des décisions en décembre.

Une lettre résumant les discussions menées au sein du Conseil sera adressée au président du Conseil européen.

Accès des PME au financement

Le Conseil s'est penché sur une initiative de la Commission et de la Banque européenne d'investissement visant à faciliter l'accès des petites et moyennes entreprises (PME) au financement.

Dans la perspective de la réunion du Conseil européen qui se tiendra les 24 et 25 octobre, il a examiné les paramètres qui devront présider à l'élaboration des instruments de partage des risques qui seront cofinancés par la Commission, essentiellement au titre des fonds structurels de l'UE, et par le groupe de la BEI¹. Une lettre résumant les discussions sera adressée au président du Conseil européen.

L'initiative précitée résulte de la crise financière et de la faiblesse de la situation macroéconomique actuelle en Europe, qui ont fait naître un climat d'incertitude et d'aversion au risque dans le secteur financier, dont les conséquences se font particulièrement sentir dans les États membres soumis à des tensions financières et au niveau des PME.

En janvier, il a été décidé d'augmenter le capital de la BEI de 10 milliards d'euros, ce qui lui permet d'accorder jusqu'à 60 milliards d'euros de prêts supplémentaires, sur une période de trois ans, à des projets destinés à soutenir la croissance et l'emploi. En juin, la Commission et la BEI ont présenté un rapport conjoint au Conseil européen sur la mise en œuvre de l'augmentation de capital, où elles abordent en particulier sur l'élaboration d'initiatives conjointes visant à soutenir les PME (*doc. 11031/13*).

Le Conseil européen a invité le Conseil à préciser les paramètres qui devront présider à l'élaboration des instruments financiers qui seront cofinancés par les fonds structurels, en vue d'inciter le secteur privé et les marchés de capitaux à investir dans les PME. Des travaux préparatoires sont en cours pour que ces nouveaux instruments puissent commencer à fonctionner en janvier 2014, au début de la période de programmation 2014-2020 des fonds structurels.

Le Conseil a examiné trois grandes options présentées par la Commission et la BEI pour l'élaboration des nouveaux instruments: option 1: un instrument conjoint de garantie (éventuellement combiné à un instrument conjoint de titrisation) pour les portefeuilles de nouveaux prêts accordés aux PME; option 2: un instrument de titrisation conjoint permettant de titriser aussi bien les portefeuilles de prêts existants que de nouveaux prêts accordés aux PME; option 3: un instrument de titrisation conjoint permettant de titriser aussi bien les portefeuilles de prêts existants que de nouveaux prêts accordés aux PME, en prévoyant la mise en commun des ressources et des risques.

Quelle que soit l'option choisie, des modifications devront être apportées au projet de règlement sur les dispositions communes applicables aux fonds structurels et aux fonds d'investissement de l'UE pour la période 2014-2020, au sujet duquel les négociations avec le Parlement européen sont presque terminées. Le calendrier prévu pour la programmation des allocations nationales à prélever sur les fonds est donc serré.

¹ Banque européenne d'investissement/Fonds européen d'investissement.

Semestre européen - Enseignements tirés

Le Conseil a fait le bilan des enseignements tirés de l'exercice de surveillance du *Semestre européen* 2013, ainsi que des améliorations qui pourraient être apportées pour le prochain exercice.

L'exercice 2013 s'est clôturé le 9 juillet par l'adoption de recommandations spécifiques par pays adressées aux États membres. Il a englobé un large éventail de domaines d'action faisant intervenir plusieurs formations et comités préparatoires du Conseil.

Une note du Comité économique et financier recense les domaines dans lesquels des améliorations pourraient éventuellement encore être apportées et suggère d'accorder une plus grande attention au suivi de la mise en œuvre tout au long de l'année, en mettant l'accent sur les réformes des pensions, qui constituent un défi particulier ([doc. 14465/13](#)). En outre, le calendrier serré appliqué à l'ensemble de l'exercice demeure une contrainte, les comités préparatoires ne disposant que de peu de temps pour discuter et coordonner leurs travaux.

Le prochain *Semestre européen* débutera le mois prochain avec la publication, par la Commission, de son examen annuel de la croissance.

Lors de sa session du 15 octobre, le Conseil "Emploi, politique sociale, santé et consommateurs" a également discuté des enseignements à tirer du *Semestre européen* 2013. Un rapport résumant ces contributions sera présenté au Conseil des affaires générales lors de sa session du 22 octobre.

Réunions financières internationales

Le Conseil a examiné les résultats des réunions internationales suivantes qui se sont tenues à Washington, du 10 au 13 octobre , à savoir:

- la réunion des ministres des finances et des gouverneurs de banques centrales du G20;
- les réunions annuelles du FMI et du Groupe de la Banque mondiale.

La réunion du G20 a porté sur l'économie mondiale, les institutions financières internationales, le financement des investissements et le renforcement du processus du G20.

Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques

Le Conseil a adopté les conclusions suivantes:

- "1. PREND NOTE de l'objectif qui a été convenu, consistant à limiter l'augmentation de la température moyenne mondiale à 2°C maximum par rapport aux niveaux de l'époque préindustrielle; SOULIGNE que le financement de la lutte contre le changement climatique est un élément important en vue d'atteindre cet objectif;
2. SOULIGNE que l'UE et ses États membres ont été au-delà de leur engagement en matière de financement à mise en œuvre rapide, qui prévoyait de fournir 7,2 milliards d'euros entre 2010 et 2012; RAPPELLE que l'UE et un certain nombre d'États membres ont annoncé à Doha des contributions volontaires en faveur du financement de la lutte contre le changement climatique pour un montant total de 5,5 milliards d'euros sur leurs ressources respectives;
3. AFFIRME que l'UE et ses États membres se sont engagés à renforcer la mobilisation du financement de la lutte contre le changement climatique dans le cadre de mesures d'atténuation efficaces et d'une mise en œuvre transparente, afin d'apporter leur contribution à l'objectif des pays développés consistant à mobiliser ensemble chaque année, d'ici 2020, 100 milliards de dollars provenant d'une grande variété de sources, publiques et privées, bilatérales et multilatérales, y compris de nouvelles sources de financement; SOULIGNE que l'effort doit être équitablement réparti entre les pays développés et RÉPÈTE l'appel qu'il a lancé aux économies émergentes pour qu'elles contribuent au financement de l'adaptation au changement climatique et de l'atténuation de ce phénomène conformément à leurs responsabilités et capacités respectives;
4. RECONNAÎT que le renforcement du financement de la lutte contre le changement climatique d'ici 2020 sera un processus itératif, qui ira de pair avec d'importants travaux préparatoires en vue d'un renforcement des mesures efficaces et des conditions propices. Des stratégies et politiques nationales ambitieuses en matière de changement climatique dans les pays en développement, tant en ce qui concerne l'adaptation que l'atténuation, ainsi que des cadres réglementaires propices, permettront de stimuler l'action dans ce domaine ainsi que le financement des projets viables;
5. CONFIRME les efforts consentis par l'UE et ses États membres pour mobiliser le financement de la lutte contre le changement climatique dans le cadre d'une approche globale et intégrée du financement au titre de différents objectifs stratégiques, et plaide pour qu'il soit veillé à la cohérence et à la coordination des divers travaux menés en la matière au plan international; NOTE que la prise en compte des objectifs en matière de changement climatique dans la planification du développement et de l'investissement public et privé est essentielle pour accroître les investissements à faibles émissions de gaz à effet de serre et résilients face au changement climatique, en insistant sur la nécessité de supprimer progressivement les investissements à fortes émissions de carbone; NOTE également que les mesures dans le domaine du développement et du changement climatique sont intrinsèquement liées quand il s'agit d'atténuation, d'adaptation et de renforcement des capacités. Le financement de la lutte contre le changement climatique devrait venir à l'appui du passage à un mode de développement à faibles émissions et résilients face au changement climatique;

6. NOTE que les incidences du changement climatique tendent à exacerber ou amplifier les défis auxquels sont confrontés les pays en développement en matière de lutte contre la pauvreté et de croissance économique; ENCOURAGE par conséquent les institutions financières internationales (IFI) à veiller à ce que le changement climatique soit pris en compte dans leurs stratégies et leurs objectifs, d'une manière qui soit adaptée et complémentaire à leurs objectifs principaux. L'UE et ses États membres encouragent les IFI à prendre systématiquement en considération, dans la conception et l'évaluation des projets, du coût lié aux émissions de dioxyde de carbone et des incidences et risques prévisibles en termes de changement climatique; PLAIDE pour un renforcement de la coordination entre les bailleurs de fonds et entre les bailleurs de fonds et les gouvernements bénéficiaires, en vue d'une mobilisation et d'un déploiement effectifs des ressources destinées aux mesures en matière de changement climatique dans les pays en développement;
7. SE FÉLICITE du dialogue ministériel à haut niveau sur le financement de la lutte contre le changement climatique qui aura lieu à Varsovie, lors de la 19e session de la conférence des parties (CdP 19) et qui sera consacré aux initiatives prises par les pays développés parties à la CCNUCC pour renforcer la mobilisation du financement après 2012; RAPPELLE que l'UE et ses États membres ont présenté une série de stratégies et d'approches destinées à libérer le potentiel de différentes sources de financement en faveur de la lutte contre le changement climatique et que celles-ci offrent certains des moyens d'augmenter ce financement;
8. EST CONSCIENT que le financement public a joué et continuera de jouer un rôle important dans le financement de la lutte contre le changement climatique; RAPPELLE qu'en dépit de la situation économique difficile et de contraintes budgétaires très strictes, l'UE et ses États membres continuent de fournir un financement public en faveur de la lutte contre le changement climatique;
9. SOULIGNE que l'UE et ses États membres estiment que le financement privé est essentiel si l'on veut relever le niveau du financement de la lutte contre le changement climatique et crucial pour parvenir à transformer les investissements qui sont nécessaires pour atteindre l'objectif des 2°C, mais qu'il ne se substitue pas au financement public lorsque celui-ci est nécessaire. Le financement et l'investissement privés sont indispensables pour parvenir, à long terme, à ce que les pays en développement deviennent des économies à faibles émissions de CO₂ et résilientes face au changement climatique. L'UE et ses États membres ont mis en place et continueront de développer un vaste ensemble d'instruments destinés à mobiliser le financement du secteur privé en faveur de mesures liées au changement climatique. Il convient de continuer à échanger des expériences et des bonnes pratiques à propos des initiatives prises pour mobiliser le financement privé;
10. SOULIGNE qu'un cadre harmonisé et solide de suivi, de notification et de vérification et une vision commune sont essentiels pour garantir la transparence et la confiance nécessaires; ESTIME que le suivi et la transparence des flux de financement de la lutte contre le changement climatique sont essentiels pour accroître l'efficacité des ressources qui sont fournies; SOULIGNE qu'il convient d'accélérer les travaux en vue de mettre au point des normes communes convenues au niveau international pour le suivi, la notification et la vérification des flux de financement de la lutte contre le changement climatique. Ces travaux devraient s'appuyer sur les systèmes de notification existants, compte tenu du rapport coût-efficacité et de la faisabilité; SOULIGNE que l'UE et ses États membres entendent jouer un rôle de premier plan à cet égard; SOUTIEN la recherche en cours, notamment celles menées par le groupe coordonné par l'OCDE ("Research collaborative on tracking private climate finance") concernant le suivi du financement privé en faveur de la lutte contre le changement climatique; NOTE que les principes sur l'efficacité de l'aide convenus à Busan devraient s'appliquer au financement de la lutte contre le changement climatique, s'il y a lieu, pour encourager la cohérence, la transparence et la prévisibilité et permettre un renforcement de l'échange d'informations et de la coordination entre l'UE et ses États membres et d'autres pays développés parties à la CCNUCC en ce qui concerne le financement de la lutte contre le changement climatique;

11. ADMET qu'il convient de clarifier la notion de mobilisation du financement privé en faveur de la lutte contre le changement climatique; ENCOURAGE la poursuite du dialogue, y compris lors de la CdP 19, en vue de clarifier la notion de financement privé mobilisé par les pouvoirs publics et de préciser la contribution de ce financement à l'objectif des 100 milliards de dollars;
12. RÉPÈTE que la tarification du carbone est un outil efficace, y compris sur le plan des coûts, qui pourrait être mis en œuvre pour atteindre l'objectif primordial d'une limitation des émissions de gaz à effet de serre dans l'optique d'une limitation du réchauffement de la planète car il est à même de favoriser une (ré)orientation de l'investissement vers des mesures à l'appui de cette ambition; c'est aussi un élément important de la mise en place de conditions propices destinées à encourager le secteur privé à entreprendre des activités d'atténuation. L'UE et ses États membres accueillent favorablement et soutiennent la mise en œuvre de la tarification du carbone à l'échelle planétaire; NOTE en outre que, dans certains cas, la tarification du carbone peut également constituer une source de financement susceptible de contribuer à l'objectif global en matière de financement de la lutte contre le changement climatique, et qu'elle pourrait inciter les collectivités dans les pays en développement à adopter des technologies innovantes en matière d'adaptation et d'atténuation; APPUIE dans ce contexte les progrès accomplis au sein de l'OACI et de l'OMI en vue de définir des systèmes efficaces de tarification du carbone à l'échelle mondiale; SE FÉLICITE de l'accord intervenu lors de la 38^e session de l'Assemblée de l'OACI en vue de mettre en place d'ici 2016 un système mondial fondé sur le marché, qui entrerait en vigueur en 2020; CONSTATE que les fonds disponibles, y compris ceux provenant des mises aux enchères de quotas du secteur de l'aviation dans le SEQE-UE, pourraient contribuer à soutenir les mesures de lutte contre le changement climatique dans les pays en développement, tout en INSISTANT sur le fait qu'il appartiendra à chaque État membre de déterminer l'utilisation qui sera faite des recettes publiques conformément aux règles budgétaires nationales et dans le respect du cadre stratégique relatif à des finances publiques saines et viables au sein des États membres de l'UE, sans préjuger des discussions en cours dans le cadre de l'OMI et de l'OACI;
13. SOULIGNE qu'il convient d'accélérer le démarrage du Fonds vert pour le climat, en particulier de définir le cadre pour son modèle économique, afin de permettre la mobilisation de ressources pour le Fonds, en tant qu'outil important pour soutenir le passage à des économies à faibles émissions de carbone et résilientes face au changement climatique; SOULIGNE que plusieurs États membres sont prêts à contribuer au Fonds vert pour le climat dès que les décisions nécessaires auront été prises et que le Fonds sera opérationnel;
14. NOTE qu'il est essentiel de planifier l'adaptation en vue d'améliorer la résilience face au changement climatique grâce à des stratégies de développement; S'ENGAGE à soutenir les mesures d'adaptation en recourant à divers instruments bilatéraux et multilatéraux, au moyen de fonds public et – le cas échéant - privés; et CONFIRME que l'UE et ses États membres, lorsqu'ils financent l'adaptation, continueront à tenir compte des besoins des pays en développement particulièrement vulnérables, notamment les petits États insulaires en développement, les pays les moins avancés et l'Afrique;
15. SOULIGNE qu'il importe d'afficher le soutien que l'UE et ses États membres apportent à la mise en œuvre des politiques, en particulier dans le cadre des stratégies de développement à faible intensité de carbone et des mesures d'atténuation appropriées au niveau national;

16. EST CONSCIENT du rôle de REDD+ en tant que modèle potentiel pour une aide internationale concernant les questions climatiques qui soit fondée sur les résultats, ainsi que de la nécessité de mobiliser des fonds entre 2015 et 2020 par toute une série de mécanismes et de renforcer les actions et le financement, y compris les paiements fondés sur la performance en fonction des résultats dans le cadre de REDD+; SOULIGNE qu'il faut redoubler d'efforts pour ralentir, stopper et inverser la réduction de la couverture forestière et la perte de carbone dans l'atmosphère, conformément à l'objectif des 2°C, pour engendrer de multiples bénéfices connexes sur le plan social et environnemental et pour relever le niveau d'ambition global à propos de REDD+ pour la période après 2020;
17. RAPPELLE la volonté de l'UE et de ses États membres de continuer à œuvrer avec d'autres pays et parties prenantes en vue de mobiliser un financement à long terme; ATTEND AVEC INTERÊT le rapport des coprésidents du programme de travail de la CCNUCC relatif au financement à long terme et PREND ACTE de l'accueil favorable que les dirigeants du G20 ont réservé, en septembre, au rapport du groupe d'étude du G20 sur le changement climatique; SE FÉLICITE de l'occasion qu'offre le processus de rapport bisannuel de la CCNUCC pour faire la preuve de notre détermination à assurer en toute transparence le financement de la lutte contre le changement climatique."

Réunions en marge du conseil

Les réunions ci-après se sont tenues en marge du Conseil:

- *Eurogroupe*

Les ministres des États membres de la zone euro ont participé à une réunion de l'Eurogroupe, le 14 octobre.

- *Réunion avec les ministres des finances de l'AELE*

Les ministres ont rencontré leurs homologues des pays de l'Association européenne de libre-échange: l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège et la Suisse. Le débat a porté sur la coopération dans le domaine des services financiers et sur la dynamique économique en Europe.

- *Petit-déjeuner de travail des ministres*

Les ministres ont participé à un petit-déjeuner de travail afin de faire le point sur la situation économique. Ils ont discuté des dispositifs de soutien prévus pour les banques dans le cadre de l'examen de la qualité des actifs et des exercices de tests de résistance, qui auront lieu prochainement, et se sont penchés sur le mécanisme de résolution unique proposé. Ils ont également réfléchi à la manière dont il serait possible de tenir compte des investissements publics dans le volet préventif du pacte de stabilité et de croissance de l'UE.

AUTRES POINTS APPROUVÉS

AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

Surveillance bancaire

Le Conseil a adopté les règlements créant un mécanisme de surveillance unique pour les banques et les autres établissements de crédit ([doc. 9044/13](#) + [22/13](#)).

Le mécanisme de surveillance unique (MSU) sera composé de la Banque centrale européenne (BCE) et des autorités de surveillance des États membres. Il couvrira la zone euro ainsi que les pays n'appartenant pas à la zone euro qui choisissent de participer à ce mécanisme. La BCE assurera la surveillance directe des banques de la zone euro, bien que de manière différenciée et en coopération étroite avec les autorités nationales de surveillance. Elle sera responsable du fonctionnement général du MSU.

La BCE commencera à exercer ses missions de surveillance douze mois après l'entrée en vigueur de la législation, sous réserve des modalités opérationnelles qui seront définies.

L'adoption des deux règlements fait suite à un accord intervenu en première lecture avec le Parlement européen, le 19 mars, et à l'approbation ultérieure des règlements par le Comité des représentants permanent, au nom du Conseil, le 18 avril.

Pour en savoir plus, voir le communiqué de presse figurant dans le document [14044/13](#).

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Politique étrangère et de sécurité commune

Le Conseil a approuvé le rapport annuel de la Haute Représentante au Parlement européen sur les principaux aspects et les choix fondamentaux de la politique étrangère et de sécurité commune (PESC). Ce document présente notamment les implications financières pour le budget général de l'UE et une évaluation des mesures lancées au cours de l'année écoulée.

ÉNERGIE

Conseil ministériel de la Communauté de l'énergie

Le Conseil a adopté une décision établissant la position à adopter par l'Union européenne lors de la réunion du Conseil ministériel de la Communauté de l'énergie qui se tiendra à Belgrade (Serbie) le 24 octobre. Il a également approuvé un ordre du jour annoté pour cette réunion.

Pour en savoir plus, voir le [site web](#) de la Communauté de l'énergie.
